

BAREME DES HONORAIRES

Conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970

TRANSACTION

Les honoraires d'agence CANAT & WARTON à Cavalaire sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les mandats signés par les propriétaires.

Ils sont calculés de la façon suivante :

- sur le prix net vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur
- sur le prix de présentation (de vente) lorsqu'ils sont à la charge du vendeur

CANAT & WARTON à Cavalaire, les honoraires s'élèvent à 4 % TTC

Sauf pour les délégations de vente avec une autre agence immobilière qui fixera par son mandat le % TTC appliqué pour la vente. Aucune réception, ni détention de fonds n'est réalisée par l'agence CANAT & WARTON à Cavalaire. Médiateur: Médiations Vivons Mieux Ensemble 06 61 18 50 97/ mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

Les avis de valeur sont offerts aux propriétaires par l'agence CANAT & WARTON